

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 284
15 mai 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-quatrième (284^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 15 mai 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(M)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-François, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil des commissaires. Monsieur le secrétaire général, Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 186) en date du 11 mai 2018 et la convocation des membres du conseil des commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum (M. Jean-François Houle, président)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Action collective (Direction générale – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM (M. Jean-François Houle, président)

Compte tenu de la nécessité d'obtenir quorum pour l'étude de l'item 3 et de l'arrivée tardive de deux membres du conseil, **la séance est suspendue à 19h05**. D'ici la reprise des travaux, le conseil entamera l'atelier de travail déjà prévu, ce même soir.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 19H05

FIN DE LA SUSPENSION DE LA SÉANCE ET REPRISE DE CELLE-CI À 21H40

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. ACTION COLLECTIVE (Direction générale – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2519/2018

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Andrée-Anne Aubin, de décréter un huis-clos pour l'étude du présent sujet.

HUIS-CLOS DÉCRÉTÉ À 21 H 42

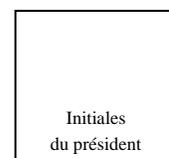
**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION CC : 2520/2018

Il est proposé par M^{me} Lyne Bélanger et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne, de mettre fin au huis-clos et de retourner en séance publique.

FIN DU HUIS-CLOS ET RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE À 22 H 16

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



En marge de l'action collective sur les frais facturés aux parents, le projet de résolution qui suit est soumis au conseil des commissaires.

Aux fins du présent procès-verbal, notons que les commissaires Élisabeth Jutras, Patrick Lagueux, Marc Bergeron, Julie Bourassa, Manon Rivard et Israël Poulin ne prennent pas part à la décision.

Le commissaire Gaétan Delage a motivé son absence. Le quorum étant de 8, celui-ci est constaté.

Il est constitué du président, M. Jean-François Houle, de la vice-présidente, M^{me} Isabelle Marquis, de même que des commissaires Andrée-Anne Aubin, Lyne Bélanger, Marie-Claude Champagne, Alain Charest, Lucie Gagnon et Guylaine Lavigne, tous présents.

RÉSOLUTION CC : 2521/2018

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (Dossier #150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017);

ATTENDU la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier #150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

ATTENDU l'entente intitulée « *Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses* » (« *Entente* »);

ATTENDU les discussions tenues à huis clos;

ATTENDU que la présente résolution est adoptée, sans admission de faits, de droit ou de responsabilité, dans le seul but de mettre fin au litige;

ATTENDU la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M. Alain Charest :

D'APPROUVER l'Entente intitulée « *Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses* »;

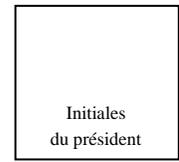
D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes;

DE VERSER l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal.

La commissaire Lucie Gagnon demande le vote.

POUR : 7 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 17, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle